

Location du rez-de-chaussée de la Maison jaune à Cully

Séance du Conseil communal de Bourg-en-Lavaux du 6 mai 2024

Interpellation de la commission de gestion

Lors de la séance du Conseil communal du 5 février 2024, la Municipalité nous a informé que le rez-de -chaussée de la Maison Jaune serait loué pour un espace de co-working.

Dans son rapport de gestion sur l'exercice 2022, la COGEST avait formulé une observation (O/2022.2) concernant l'utilisation des locaux par l'administration communale.

La commission soulignait que l'espace à disposition de l'administration était limité et qu'elle allait rapidement être à l'étroit dans les locaux actuels.

De nouveaux postes ont été créés, dans le cadre du budget, et les collaborateurs ont été engagés. En outre, selon le préavis 05-2024 (nombre de membres à la Municipalité), il faut s'attendre à ce que l'administration soit renforcée.

Dès lors, la COGEST estime que les locaux du rez de la Maison Jaune, libres suite au départ d'un locataire, constituent une excellente opportunité pour accueillir le personnel communal supplémentaire, du fait de leur proximité avec le reste de l'administration.

La commission vous adresse donc les questions suivantes :

- La Municipalité peut-elle expliquer les raisons l'ayant poussée à louer à un tiers plutôt qu'à utiliser l'espace pour ses propres besoins ?
- Les besoins de l'administration ont-ils été pris en compte dans ce choix ?
- Dans le cas contraire, une autre solution est-elle à l'étude et à même de répondre à l'observation de la Commission de gestion ?
- Les conditions de location, en particulier la durée du bail et les conditions de résiliation, permettent-elles une flexibilité et – au besoin – la récupération des locaux pour les besoins de l'administration ?

Cully, le 6 mai 2024



François Pittet



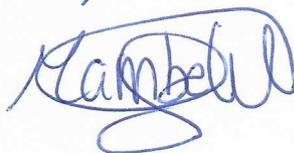
S. Hope Weber



Jérôme Bachellet



Marganda Janeiro



Margaux Lumbélet



Gilles DANA



Lionel Gfeller